

L'Europe, j'y vis, j'y vote !

Tu es
CITOYEN
de l'Union
européenne
(non-Belge)

> **Inscris-toi** comme
électeur.rice et fais
entendre ta voix lors des
élections européennes !

Pourquoi voter aux élections européennes ?

L'Union Européenne et son parlement
prennent des décisions qui ont des effets
sur ta vie de tous les jours !

Pour plus d'infos :

rends-toi sur
le site du DISCRI ou sur le site du CRI
de ton territoire



En tant que citoyen.ne européen.ne résidant en Belgique,
et à condition d'avoir au moins 16 ans le jour des élec-
tions, tu peux participer à l'élection des député.e.s qui re-
présenteront la Belgique au Parlement européen.

Pour être en mesure de voter, il faut t'inscrire comme
électeur.rice **avant le 1^{er} avril 2024**.

Comment s'inscrire ? C'est facile !

- En ligne sur inscription.elections.fgov.be ;
- Au service Population – Etat civil de votre commune ;
- Par courrier, en envoyant un formulaire à ton adminis-
tration communale. Le formulaire comporte deux
pages et est téléchargeable sur le site internet du CRI
de ton territoire. L'envoi est gratuit en indiquant « LOI
ELECTORALE » à la place du timbre.

Une fois inscrit.e, tu recevras ta convocation et tu
devras **aller voter le 9 juin 2024**.

L'inscription ne doit se faire qu'une fois. Si tu as déjà été
inscrit.e pour une précédente élection européenne, tu
ne dois pas t'inscrire à nouveau.

Tu as un doute ? Vérifie si tu es déjà inscrit.e sur
[mon dossier.be](https://mon.dossier.be) > mes données > élections



Avec le soutien de



Wallonie



Réalisé par le DISCRI, le CRILUX et le CRIPEL